



Rue des Chanoines 17  
Case postale  
1701 FRIBOURG – FREIBURG, le 26 mars 2010

A toutes les instances  
concernées

Tél 026 / 305 36 04  
Fax 026 / 305 36 09

N/réf. GP  
U/Ref.

## Modifications du plan directeur cantonal: Consultation publique

Mesdames, Messieurs,

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) met en consultation publique sur la base de l'avis paru dans la Feuille d'avis officielle n° 13, du 2 avril 2010 et pour une période de deux mois, soit du 2 avril 2010 au 2 juin 2010, les modifications suivantes du plan directeur cantonal:

- *Chapitre "Urbanisation et équipement"*

Thème "4. Zones d'activités et politique foncière active cantonale" (texte et rapport explicatif)

Thème "19. Energie" (texte et rapport explicatif)

Thème "25. Grands générateurs de trafic et centres commerciaux" (texte et rapport explicatif)

Thème "26. Projet d'agglomération bulloise" (texte et rapport explicatif)

- *Chapitre "Espace rural et naturel"*

Thème "22. Parcs d'importance nationale" (texte et rapport explicatif)

Les modifications relatives aux grands générateurs de trafic et centres commerciaux, au Projet d'agglomération bulloise et aux parcs naturels d'importance nationale sont de nouvelles thématiques. Les autres modifications sont amenées à remplacer les thèmes existants du plan directeur cantonal. Les passages modifiés sont en gras et italique.

Nous vous prions ainsi de trouver ci-joint:

- Un exemplaire des textes et rapports explicatifs des thèmes du plan directeur cantonal,
- Un exemplaire du concept éolien du canton de Fribourg accompagnant la modification du thème "19. Energie" du chapitre " Urbanisation et équipement ".
- Un exemplaire de l'étude sur l'évaluation et la gestion de la force hydraulique du canton de Fribourg accompagnant la modification du thème "19. Energie" du chapitre " Urbanisation et équipement ".

Nous vous prions de communiquer votre prise de position relative aux modifications du plan directeur cantonal à la DAEC **jusqu'au 2 juin 2010**.

Les modifications seront présentées pour information au Grand Conseil à la session de novembre 2010. Le Conseil d'Etat, pour sa part, devrait les adopter avant la fin de l'année. Ces délais sont impératifs en raison de l'échéancier exigé par la Confédération pour les modifications relatives au projet d'agglomération bulloise et aux parcs naturels d'importance nationale.

Nous vous signalons également que les modifications du plan directeur cantonal peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://www.fr.ch/seca>.

Pour d'éventuelles questions ou renseignements supplémentaires, nous vous prions de vous adresser au Service des constructions et de l'aménagement.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Georges Godel  
Conseiller d'Etat, Directeur

Annexes mentionnées